

## **Conseil Municipal du 19 novembre 2015**

### **Compte rendu**

**PRESENTS** : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Aurélien LE GUILCHER, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER, Guillaume GERARD

Les conseillers ont observé une minute de silence en hommage à la mémoire des victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre.

### **AVENANT AFFERMAGE ET TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE**

Le Maire rappelle que le contrat d'affermage actuel qui confie l'exploitation son service public de distribution d'eau potable à la SAUR, arrive à terme le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Lors de la réunion du conseil du 18 juin, le choix du conseil a été de demander la mise en place d'un avenant de prolongation type 40B.

Le Maire communique ensuite les modalités qui vont permettre de concrétiser cet avenant d'une durée de 3 ans, conformément à l'article L 1411-2 alinéa b du Code Général des Collectivités Territoriales et qui va permettre la réalisation de travaux nécessaires à la bonne exécution du service.

Le conseil municipal, autorise le maire à signer cet avenant au contrat d'affermage avec la SAUR, le contrat actuel est donc prolonger jusqu'au 31 décembre 2019.

La commune va donc réaliser des travaux, par la mise en place de 3 débitmètres électromagnétiques de sectorisation, afin de permettre les recherches de fuites sur le réseau.

Le coût total de cette opération est estimé à 22 480 € HT.

Une demande d'aide financière va être déposée auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 70 % dépenses et auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10% des dépenses.

### **MAISON DE L'ENFANCE**

La commune va adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la structure d'accueil de la petite enfance dénommée Ti ar Vugalé situé à Plourin les Morlaix.

Cette adhésion permettra aux familles le placement d'enfants jusqu'à l'âge de 3 ans.

Le coût annuel pour 1 place est estimé à 3 500 €, la CAF participe à hauteur de 1 500 €.

L'engagement est pour une durée de 3 ans.

Madame le maire expose ensuite au conseil le contrat enfance et jeunesse qui sera signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2015-2018, qui permettra de cofinancer le cout les charges de fonctionnement payés par la commune. Accord du Conseil

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mise en place de la permanence électorale des élus pour les élections régionales des Dimanches 6 et 13 décembre.